

# COMMUNE DE STE GEMMES LE ROBERT

Nombre de membres dont le conseil municipal est composé : 15  
Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers qui assistaient à la séance : 11

## PROCÈS – VERBAL

*De la réunion du Conseil Municipal*

*Du 29 avril 2024*

Le 29 avril 2024, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 22 avril 2024, se sont réunis à la Mairie de Sainte Gemmes le Robert, sous la présidence de Monsieur Bernard MOULLÉ, Maire.

**PRÉSENTS** : MM. Bernard MOULLÉ, Régis BLANCHARD, Thierry HEURTAULT, Yoann RENARD, Mmes Stéphanie BLANCHE, Christelle SEVIN, MM. Dominique BATIER, Mickaël ORY, Jean CHAPRON, Mme Valérie BODIN et Mr Daniel ANGOT.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mmes Séverine DURET, Laurence COUTARD, MM. Jean-Michel BOURNY et Mme Cécile MONTIÈGE.

**ONT DONNÉ POUVOIR** : Mr Jean-Michel BOURNY a donné pouvoir à Mr Bernard MOULLÉ.

.....  
Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Mr Mickaël ORY est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Approbation du procès-verbal de la séance du CM du 9 avril 2024.

Monsieur le maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 9 avril 2024. Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **AMÉNAGEMENT ET SÉCURISATION RUE DU ROCHARD : RAPPORT DE L'APPEL D'OFFRE POUR LES TRAVAUX**

Monsieur le Maire donne lecture du résultat de l'ouverture des plis qui a eu lieu le 15 avril 2024 en présence des membres de la commission d'appel d'offre et du rapport d'analyse des offres qui a été confié au Cabinet Plaine Etude concernant l'aménagement et la sécurisation rue du Rochard pour lot n° 1 : Terrassement - Voiries - Réseaux EP - Aménagements paysagers et lot n° 2 : Signalisation horizontale et verticale.

Le Conseil Municipal après délibération, décide que :

Pour le lot n° 1 : Terrassement - Voiries - Réseaux EP - Aménagements paysagers, c'est l'entreprise Chapron SAS de Sainte Gemmes le Robert (53), la mieux-disante, qui a été retenue pour un montant de 271 244.01 € HT pour la tranche ferme et 50 531 € HT pour la tranche optionnelle soit un montant total HT de 321 775.01 € HT sans les PSE,

Pour le lot n° 2 : Signalisation horizontale et verticale, c'est l'entreprise Traçage service de Saint Léonard des Bois (72), la mieux-disante, qui a été retenue pour un montant de 20 942.50 € HT pour la tranche ferme, sans les PSE.

### **AMÉNAGEMENT ET SÉCURISATION RUE DU ROCHARD : PROJET DE CONVENTION ET SES ANNEXES ETABLIE ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET LA COMMUNE**

Il est nécessaire d'établir une convention qui stipulera les dispositions à convenir entre le conseil départemental et la commune concernant les modalités d'entretien, de gestion et domanialité de l'aménagement et de la sécurisation de la rue du Rochard.

Après délibération, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents annexes afférents à ce dossier.

## **RENONCIATION AU DROIT DE PRÉFÉRENCE**

Monsieur le Maire informe que la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 a institué un droit de préférence au profit de la commune en cas de cession de parcelles boisées de moins de 4 hectares, ainsi qu'un droit de préemption en cas de contiguïté avec la parcelle boisée à vendre, modifiant ainsi les articles L 331-19 et suivants du Code Forestier.



VU la demande présentée le 19 avril 2024 par Maître Jean-Charles TASSEL,

Notaire à Magny en Vexin (95), pour le compte de M. Laurent PELLERIN et relative à la vente d'une parcelle de terre boisée, d'une superficie de 25 a et 46 ca, cadastrée A n° 397 et

sise « Beaulieu », en zone N du PLUi, au prix de 5 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de renoncer au droit de préférence pour le bien ci-dessus exposé,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

\*\*\*\*\*

**La séance s'est terminée à 22 h 45**

**DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 13 juin 2024**